

N° Entretien (E)	Demandeur	Objet de la demande
<p>E 59</p> <p>6 octobre</p> <p>Lettre N°28 (plan)</p>	<p>M. DELESPINOIS</p> <p>Président de l'association Les amis de l'œuvre de Basco Mentor</p>	<p>La commune a pour projet la construction d'un musée pour accueillir l'ensemble des œuvres de Mentor Basco en complément de sa maison « la casa nieves » sur une parcelle publique.</p> <p>Un piétonnier reliant ses deux sites et une aire de stationnement sont nécessaires pour leurs fonctionnements.</p> <p>Souhaite la mise en place d'un emplacement réservé sur la parcelle située au sud de la parcelle AK 78 Lieudit Le Village pour parking et liaison douce avec la rue de la chapelle prolongée.</p>

N° Entretien (E)	Demandeur	Objet de la demande
<p>E 60</p> <p>6 octobre</p>	<p>M. FERNANDEZ</p> <p>Parcelle C 334</p> <p>LE FONT DE POUILLE</p>	<p>Souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remettre en culture la parcelle (verger), - Réaliser sur la parcelle un chemin permettant un accès plus aisé, - Faire un abri agricole pour le matériel (chalet) nécessitant le passage en zone agricole, - <u>Informations complémentaires</u> : pourrait augmenter son cheptel pour retrouver la qualité d'agriculteur. Possibilité à terme de viabiliser le terrain avec la création d'un forage.

N° Entretien (E)	Demandeur	Objet de la demande
<p>E 61</p> <p>6 octobre</p> <p>Lettre n°31</p>	<p>M.BONARDI</p> <p>François</p> <p>Parcelle AS 24</p> <p>LES SENES DE</p> <p>VALAURY</p>	<p>Souhaite le maintien de la parcelle en zone constructible, soit en totalité, soit en partie, afin de réaliser une construction pour loger les enfants.</p> <p><u>Renseignements complémentaires</u> : Parcelle desservie. Remise de photos et plans de zonage</p>

Demande 6J.

C 31

6 feuilles

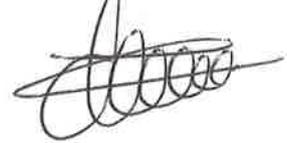
Solliès Toucas Le 8 Octobre 2018

Madame et Monsieur BONARDI François
1040 Route des Andoulins.
83210 SOLLIES TOUCAS
0685528929
cf.bonardi@orange.fr

à

Commissaire Enquêteur
Christine MORICE

6.10.2018



Madame La Commissaire Enquêtrice
Hôtel de Ville. Place Clément Balestra
83210 SOLLIES TOUCAS

Madame,

Nous sommes propriétaires d'un terrain d'une superficie de 3800 m² situé dans une zone d'habitat diffus de résidences principales avec des maisons construites sur des parcelles allant de 1200 m² à + de 5000 m².

Il est actuellement dans une zone constructible et il est prévu de le « faire passer » en zone agricole.

Traversé par un chemin qui dessert plusieurs habitations avec une végétation composée de friches ronces et pins il n'a ni vocation agricole ni d'intérêt environnemental. Avec un accès direct sur le Chemin du Pied de Lègue, il est desservi par les réseaux d'eau et d'électricité.

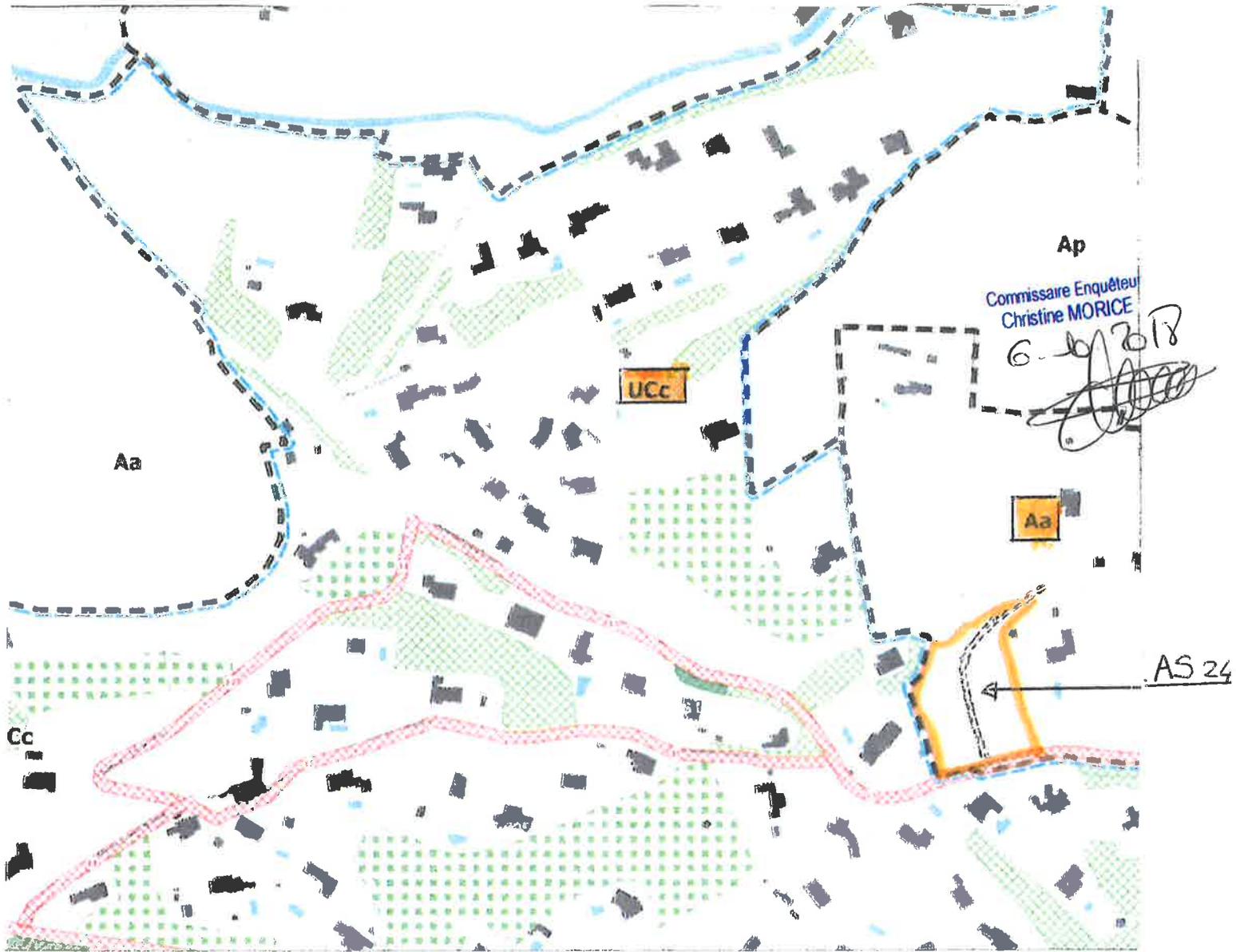
Nous aimerions qu'il reste en zone constructible comme il l'a toujours été afin que l'on puisse y édifier une construction.

Au pire que la zone constructible et la zone agricole aient une limite naturelle à savoir le chemin de servitude partageant notre terrain (voir plans annexés et photos).

Merci par avance de prêter toute votre attention à notre requête.

Dans l'attente, veuillez agréer Madame l'expression de nos meilleurs sentiments.

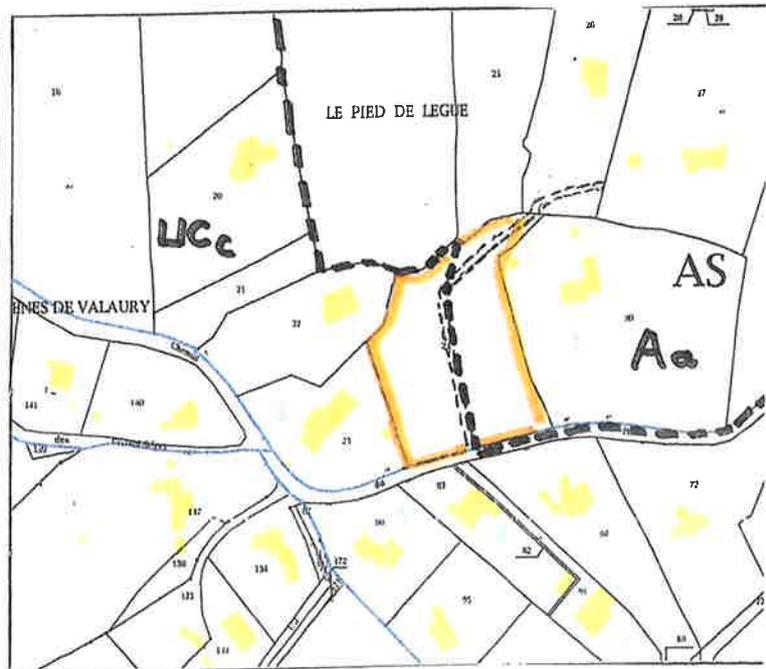
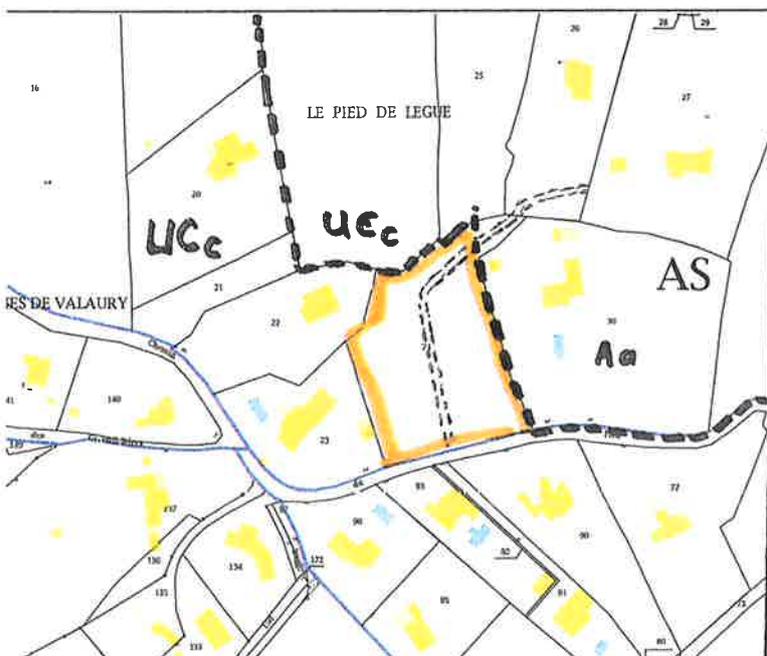
PROJET PLU 2018



SOUHAIT de MODIFICATION
N° 1

OU

SOUHAIT de MODIFICATION
N° 2



Commissaire Enquêteur
Christine MORICE

6.10.2018



AS 24

chemin de servitude au milieu du terrain



chemin du pied de Logue

Commissaire Enquêteur
Christine MORICE

6.10.2018

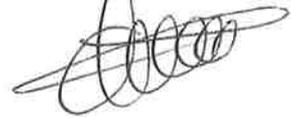


AS 24

Terrain (photo prise du chemin du Pôrd de l'ègue)

Commissaire Enqu
Christine MORIC

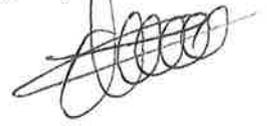
6-10-2018



Terrain AS 24

Commissaire Enquêteur
Christine MORICE

6.10.2018



AS 24 Terrain

N° Entretien (E)	Demandeur	Objet de la demande
<p>E 62</p> <p>6 octobre</p>	<p>M.MAUNIER</p> <p>Parcelles 234, 242, 243, 244 , 248 et 249</p> <p>LES SALLES</p>	<p>Souhaite le maintien de l'emprise au sol à 10% afin de réaliser des logements pour les enfants.</p> <p><u>Informations complémentaires</u> : sur la parcelle 244, une voie a été réalisée par la commune afin de desservir le quartier mais le foncier n'a jamais été transféré à la commune. Souhaite une régularisation.</p>

N° Entretien (E)	Demandeur	Objet de la demande
E 63 6 octobre	Mme et M.GADO Parcelle 39 LES FARRACHES	Défavorable à la création de la voie (ERN°19a) qui formera un maillage entre les chemins des Faraches et des Rouvières, et aura pour effet d'augmenter la circulation et de créer des désordres.

N° Entretien (E)	Demandeur	Objet de la demande
E 64 6 octobre	Mme et M. .DELCROIX Parcelles 510 et 524 LES FARACHES	Souhaite que les parcelles soient classées en zone constructible afin d’y réaliser deux constructions (propriété familiale). <u>Informations complémentaires</u> : parcelles classées en zone N depuis 2007 car enclavées. Un jugement reconnaît le chemin d’exploitation et permet le désenclavement des parcelles. Viabilité proche. Demande déjà formulée en 1999.

N° Entretien (E)	Demandeur	Objet de la demande
<p>E 65</p> <p>6 octobre</p>	<p>Mme et M. RE.</p> <p>Parcelles 143 et 193</p> <p>LA PERANNE</p>	<p>Pas d'opposition à l'emplacement réservé pour mixité sociale (MS N°6) à condition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De supprimer la protection espaces verts/bois sur la partie ouest de la parcelle supportant l'habitation principale pour y édifier un abri voiture (sol minéralisé servant actuellement de stationnement) - De supprimer partiellement la protection espaces verts/restanques à l'ouest. <p><u>Renseignements complémentaires</u> : en attente dossier</p>

N° Entretien (E)	Demandeur	Objet de la demande
<p>E 66</p> <p>6 octobre</p>	<p>M. AGNESE</p> <p>Parcelles 117, 118, 1333, 3175</p> <p>LES MARSEILLIERS</p>	<p>Pour la parcelle 117 souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que lors de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU et de la création de l'opération d'aménagement d'ensemble, l'emprise au sol soit portée à minima à 7,5%, - que la partie de la parcelle classée en zone N et couverte par un espace boisé classé soit intégrée à la zone 2AU en conservant la servitude.

Commissaire Enquêteur
Christine MORICE

6 feuilles

Demande 66.
Lotie 132

Département :
VAR

6-10-20

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULON
171 Avenue de Vert Coteau CS 20127
83071
83071 TOULON CEDEX
tél. 04 94 03 95 01 - fax
cdif.toulon@dgifp.finances.gouv.fr

Section : B
Feuille : 000 B 03

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 06/10/2018
(fuseau horaire de Paris)

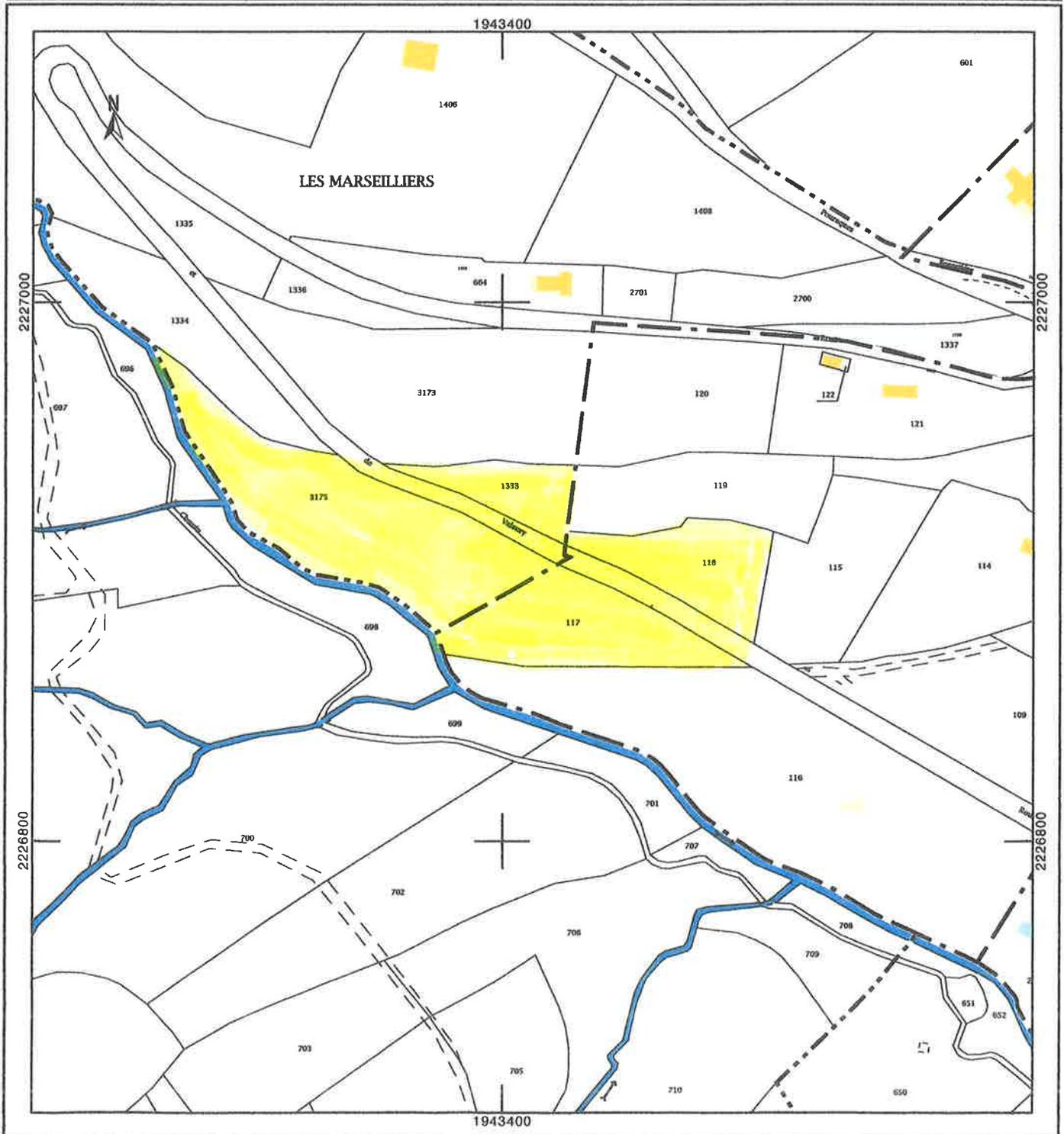
Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

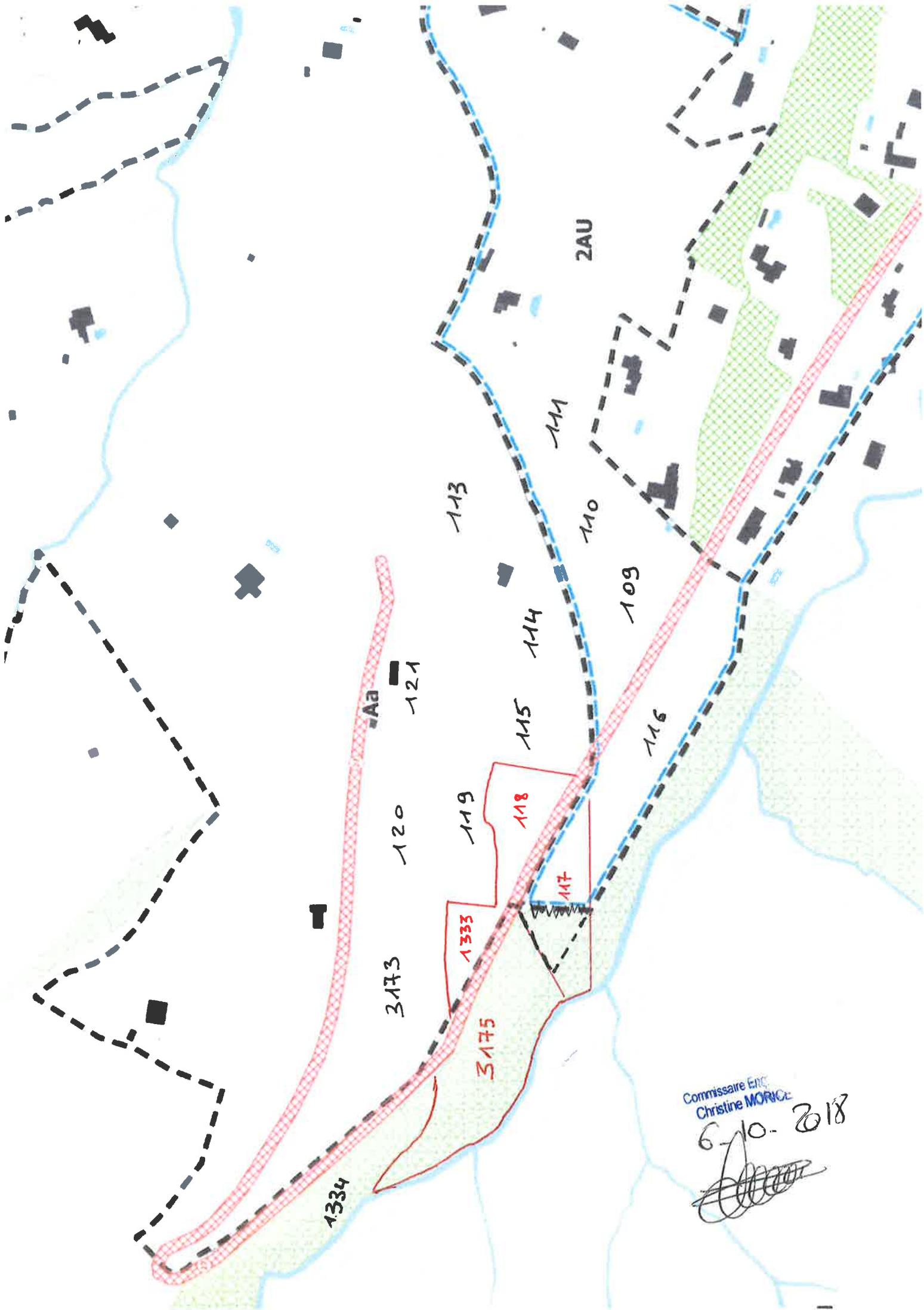
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Mr & Mme AGNESE Michel
242 impasse des Hirondelles
83210 LA FARLEDE
tél: 04 94 27 83 02 mobile: 06 09 20 15 43

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



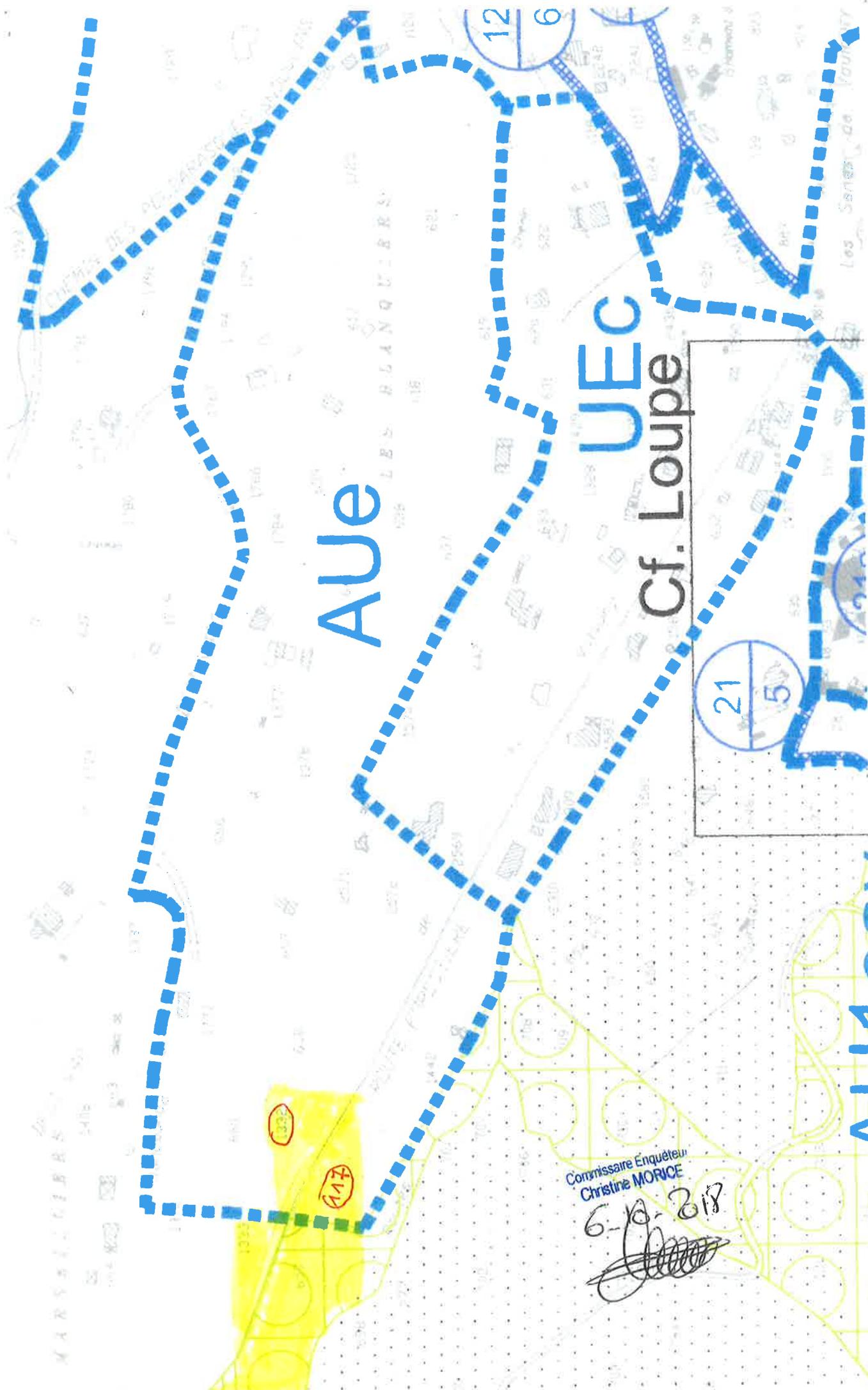


Commissaire Eric
Christine MORICE
6-10-2018

26 QUÉBEC SAISON

13

14



AUE

UEC
Cf. Loupe

21
5

12
6

Commissaire Enquêteur
Christine MORICE

6-10-2018

Département :
VAR

Commune :
SOLLIES-TOUCAS

Section : B
Feuille : 000 B 03

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 06/10/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

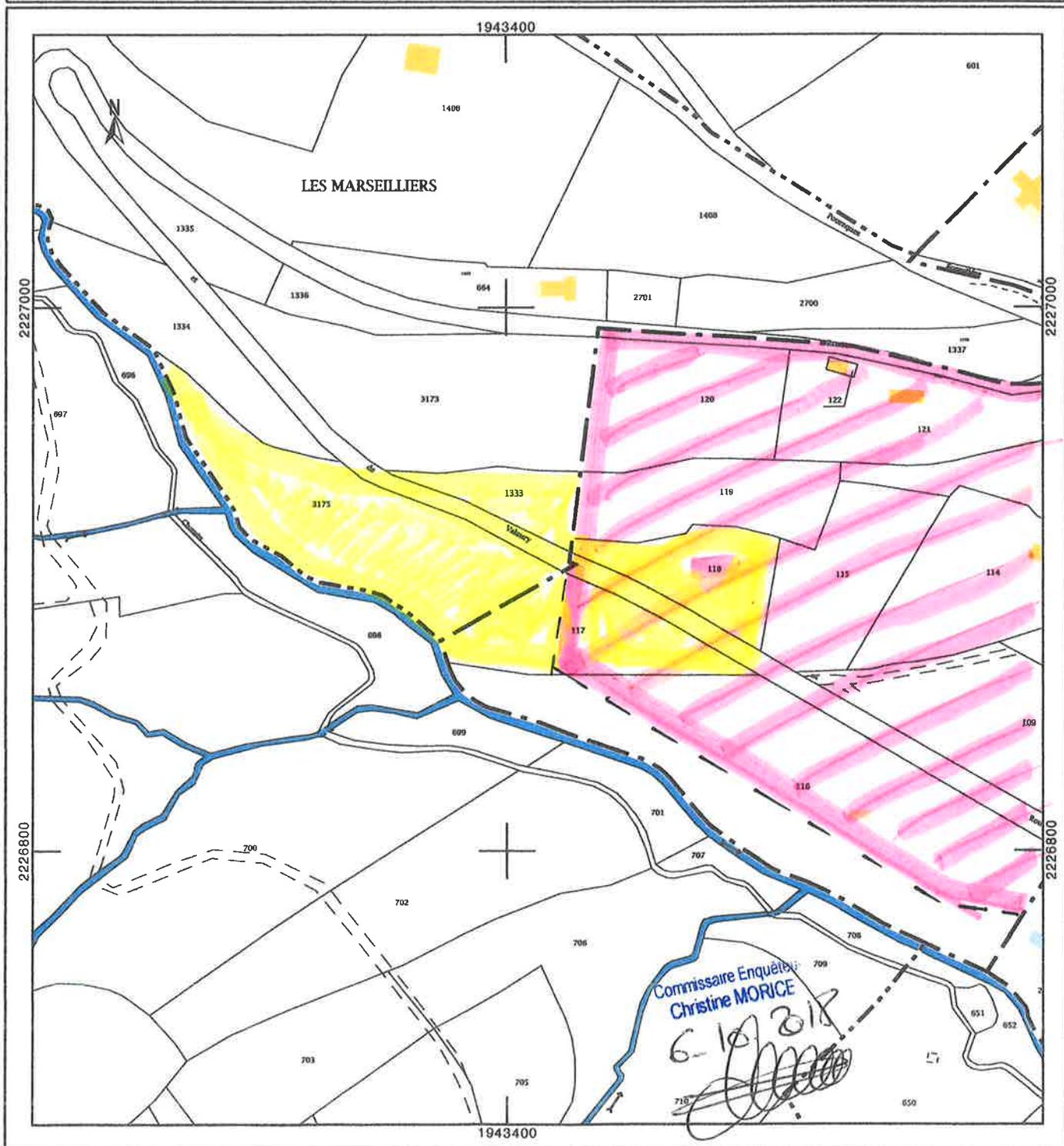
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULON
171 Avenue de Vert Coteau CS 20127
83071
83071 TOULON CEDEX
tél. 04 94 03 95 01 - fax
cdif.toulon@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

CE QUI ETAIT
BÂTISSABLE



Département :
VAR

Commune :
SOLLIES-TOUCAS

Section : B
Feuille : 000 B 03

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 06/10/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

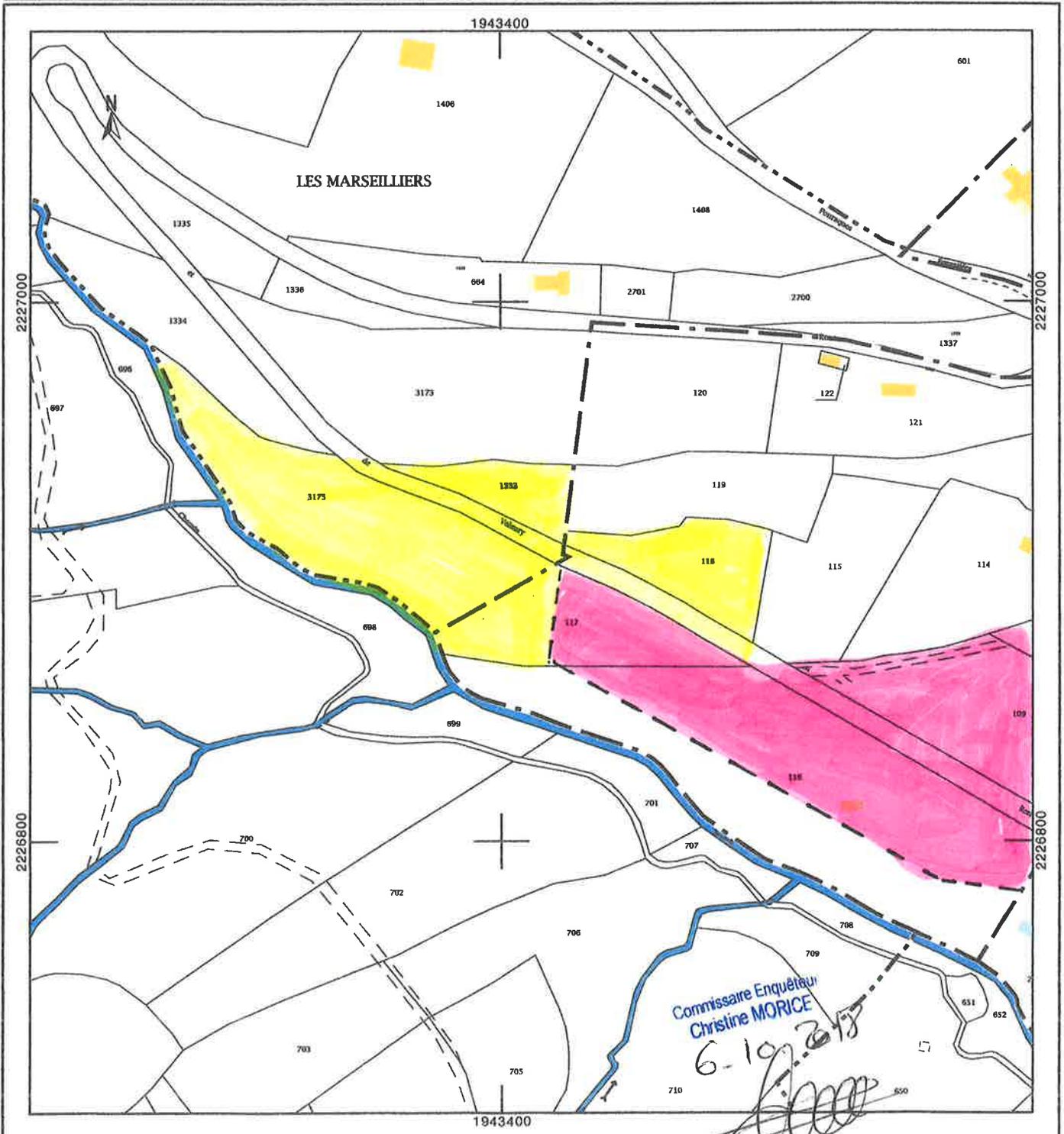
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULON
171 Avenue de Vert Coteau CS 20127
83071
83071 TOULON CEDEX
tél. 04 94 03 95 01 -fax
cdif.toulon@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

MAINTENANT



Département :
VAR

Commune :
SOLLIES-TOUCAS

Section : B
Feuille : 000 B 03

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 06/10/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

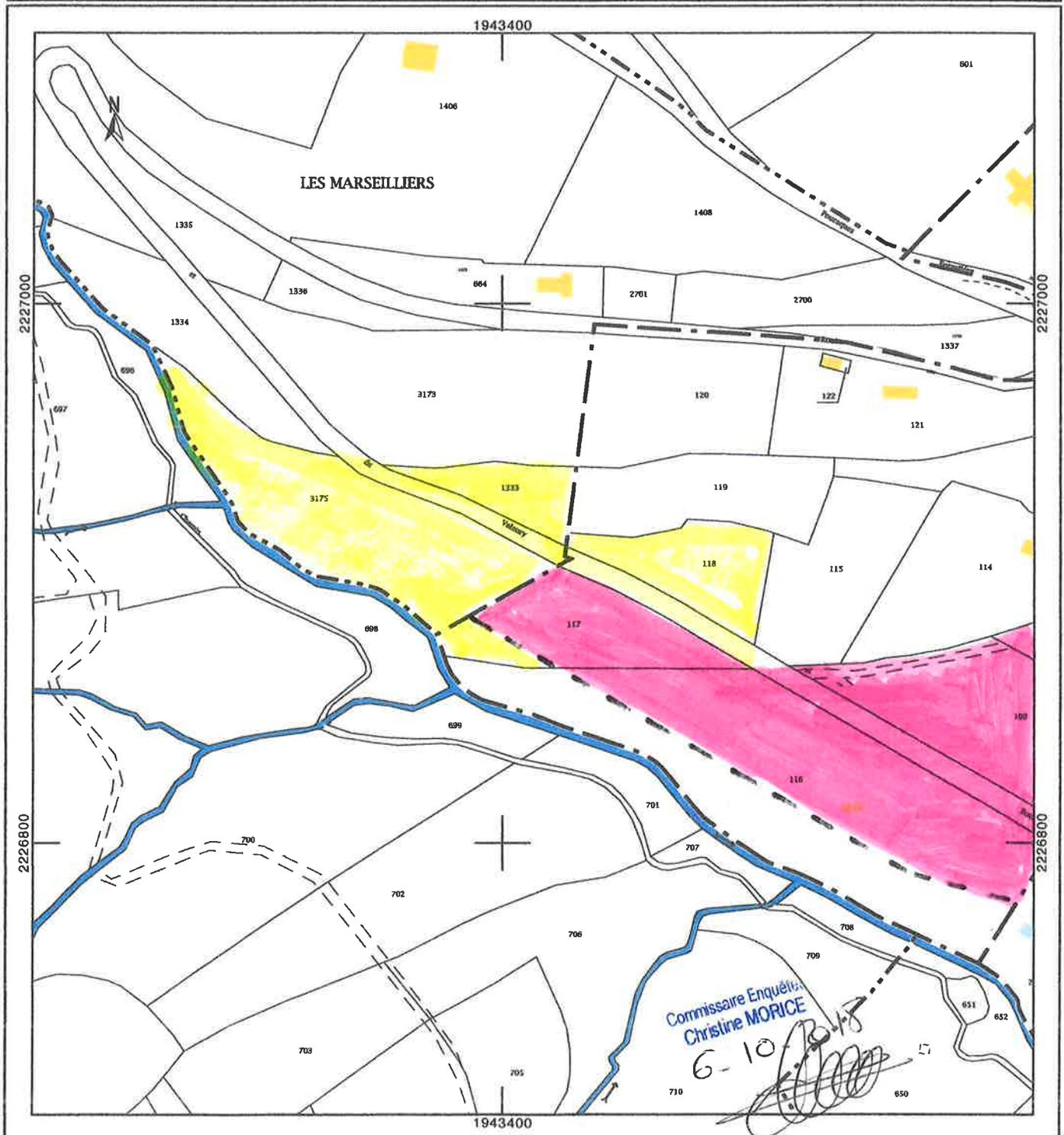
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULON
171 Avenue de Vert Coteau CS 20127
83071
83071 TOULON CEDEX
tél. 04 94 03 95 01 -fax
cdif.toulon@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

SI POSSIBLE



N° Entretien (E)	Demandeur	Objet de la demande
E 67 6 octobre	Mme MENUT Isabelle Parcelles 75, 76 et 77 LES SALLES	Projet de construction de 4 logements. Souhaite : <ul style="list-style-type: none"> - Le maintien de l'emprise au sol à 10%, - La suppression de la protection espaces verts protégés/ripisylve. La parcelle est surélevée de 2M au-dessus de la voie (protégée par un mur de soutènement) et ne jouxte pas le cours d'eau.

N° Lettre (E)	Demandeur	Objet de la demande
L 34 Remise le 8 octobre	M. MARECHAL Sébastien Parcelle	Avis favorable sur la philosophie du PLU et notamment les trois orientations proposées. Cependant souhaite : <ul style="list-style-type: none"> - Le maintien de l'emprise au sol à 10% pour limiter les hauteurs des constructions, - Que coefficient d'espaces verts en pleine terre soit porté à 70% pour permettre l'implantation d'une piscine et ses annexes(plages, terrasses, local technique....)